

## 14525 - Les croyants verront-ils leur Seigneur au Paradis ?

### La question

A-t-il été rapporté de façon sûre que les croyants verront leur Maître dans l'Au-delà ?

### La réponse détaillée

Les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, a accordés à Ses serviteurs sont innombrables. Il a spécifiquement accordé aux croyants une grâce supplémentaire en ce bas monde en les honorant par l'Islam et en les distinguant par le Coran. Allah, le Très-Haut, leur réservera au Paradis le plus grand bienfait parmi toutes les faveurs qu'Il leur a accordées : l'honneur et le privilège de contempler Sa Noble Face dans les Jardins d'Éden. Allah, le Très-Haut, a dit : « Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants qui regarderont leur Seigneur. » (Coran : 75/22-23).

Cela signifie : les visages des croyants seront beaux, éclatants et radieux, remplis de joie grâce à la contemplation de la Face de leur Seigneur, comme l'a dit Al-Hassan Al Bassri (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) : « Ils ont vu leur Seigneur, alors ils ont été illuminés par Sa lumière. »

Ibn Abbas (Qu'Allah soit satisfait de lui et de son père), concernant le verset : « Ce jour-là, il y aura des visages resplendissants. » il a dit : « grâce aux délices. » Et concernant le verset : « qui regarderont leur Seigneur, » il a dit : « Ils regarderont le Visage de leur Seigneur avec leurs yeux. » C'est l'explication qui est retenue par les exégètes parmi les Gens de la Sunna et du Hadith.

Allah, Le Majestueux, a dit : « Il y aura là pour eux tout ce qu' ils voudront. Et auprès de Nous, il y a davantage encore. » (Coran : 50/35). Le surplus en question dans ce verset est la contemplation du Visage d'Allah, le Puissant et le Majestueux, comme l'ont expliqué Ali et Anas Ibn Malik (Qu'Allah soit satisfait d'eux). »

Allah, le Transcendant, a dit encore : « À ceux qui agissent en bien, est réservée la meilleure [récompense] et même davantage. » (Coran : 10/26).

La “meilleure récompense” c'est le Paradis , et le supplément en question c'est de voir le Visage d'Allah, le Très-Haut, comme l'a expliqué le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui), d'après le hadith rapporté par l'imam Muslim dans son Sahih (266) d'après Souheïb (Qu'Allah soit satisfait de lui) que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Quand les habitants du Paradis y entreront, Allah, le Glorieux et le Transcendant, dira : « Voulez-vous que Je vous donne quelque chose de plus ? » Ils répondront : « N'as-Tu pas rendu nos visages blancs ? Ne nous as-Tu pas fait entrer au Paradis et sauvés de l'Enfer ? » Alors Il lèvera le voile, et rien ne leur ai donné de plus adorable que de contempler leur Seigneur, le Tout-Puissant et le Glorieux. C'est cela “le supplément”. » Puis il a récité ce verset : « À ceux qui agissent en bien, est réservée la meilleure [récompense] et même davantage. » [Coran : 10/26].

Si vous savez que les gens du Paradis n'y recevront rien de plus cher que de voir le visage de leur Seigneur, l'Auguste, le Majestueux, vous réalisez du coup l'ampleur de la privation, et l'énormité de la perte prévue pour les criminels exposés à une menace divine dans la parole d'Allah le Très-Haut : « Qu' ils prennent garde ! En vérité ce jour-là un voile les empêchera de voir leur Seigneur. » (Coran : 83/15). Puisse Allah nous procurer le bien-être et la sécurité. Une des belles paroles de l'imam Ach-Chaffi'i (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) est celle rapportée par Ar-Rabi' Ibn Souleïmane (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde), l'un de ses élèves, qui a dit : « J'étais présent aux côtés de Mohammed Ibn Idriss Ach-Chaffi'i quand il a reçut un manuscrit de la province d'As-Sa'iid (Egypte) contenant ceci : “Que dites-vous de la parole d'Allah le Puissant et le Majestueux : « Qu' ils prennent garde ! En vérité ce jour-là un voile les empêchera de voir leur Seigneur. » L'imam Ach-Chaffi'i a dit : ”Le fait que ceux-là soient voilés par la Colère [divine] est une preuve que Ses alliés Le verront dans l'agrément [divin]. »

Voilà une partie des preuves du Coran qui confirment la vision des croyants de leur Seigneur au Paradis .

Quant aux preuves issues de la Sunna, elles sont très nombreuses. En voici quelques-unes :

- Les imams Al-Boukhari (6088) et Muslim (267) ont rapporté d'après un hadith d'Abou Houreïra (Qu'Allah soit satisfait de lui) que des gens avaient dit : « Ô Messager d'Allah ! Verrons-nous notre Seigneur au jour de la Résurrection ? Le Messager d'Allah a répondu : «

Avez-vous du mal à voir la pleine lune ? » Ils ont dit : « Non, ô Messager d'Allah ! » Il a dit : « Avez-vous du mal à voir le soleil dans un ciel dégagé ? » Ils ont dit : « Non. » Il a dit : « Alors, vous Le verrez de la même manière... » (Le reste du hadith).

Dans une version rapportée par Al-Boukhari : « Vous ne vous bousculerez pas ou vous n'aurez aucune difficulté » (avec une incertitude sur le mot exact), ce qui signifie : “Il n'y aura aucune ambiguïté pour vous, et vous ne douterez pas, de sorte que certains d'entre vous contredisent les autres concernant Sa vision. Et aucune difficulté, ni fatigue ne vous atteindra en Le voyant.” Et Allah, le Très-Haut, sait mieux. (Extrait abrégé du commentaire de Muslim)

- Dans les Deux Sahih (Al-Boukhari, 6883 et Muslim, 1002), un hadith est rapporté d'après Djarir Ibn Abdallah Al-Badjali (Qu'Allah soit satisfait de lui) qui a dit : « Nous étions assis autour du Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) quand il regarda la lune au cours de la quatorzième nuit du mois [lunaire] (nuit de la pleine lune) et a dit : “Vous verrez certainement votre Seigneur de vos propres yeux, comme vous voyez celle-ci, sans aucune difficulté pour Le voir.”»

La comparaison constatée dans les hadith concerne la vision elle-même, et non l'objet de la vision. Ce qui signifie que de la même manière que nous voyons le soleil avec la plus grande netteté dans un jour clair avec un ciel dégagé, et que personne ne peut empêcher la vision de l'autre malgré le grand nombre de personnes qui le regardent, et de la même manière que nous voyons la pleine lune la nuit du quatorzième et que le nombre élevé de ceux qui le regardent n'affecte pas la clarté de cette vision, de la même manière les croyants verront leur Seigneur clairement au jour de la Résurrection avec cette même clarté et évidence. Les hadiths n'impliquent point la comparaison des objets de la vision, Allah étant absolument Transcendant. En effet, Allah, le Très-Haut, rien n'est comme Lui et Il est l'Audient et le Clairvoyant.

- Les imams Al-Boukhari (N° 4500) et Muslim (N° 6890) ont rapporté d'après Abou Moussa (Qu'Allah soit satisfait de lui) que le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Deux Paradis dont les récipients et tout ce qu'ils contiennent sont en argent, et deux autres Paradis dont les récipients et tout ce qu'ils contiennent sont en or [seront à la disposition des croyants], et rien n'empêchera les gens de voir leur Seigneur, Béni et Exalté,

sauf le voile de la Grandeur sur Son visage dans le Jardin d'Éden.»

Les hadith évoquant cette vision ont été rapporté par près de trente Compagnons (Qu'Allah soit satisfait d'eux), et quiconque en a une connaissance approfondie affirmera avec certitude qu'ils ont été dits par le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui). Ainsi, quiconque soutient malgré cela qu'Allah, le Très-Haut, ne sera pas vu dans l'Au-delà a démenti le Livre (le Coran) et ce par quoi Allah a envoyé Ses Messagers, et s'est exposé à la grave menace énoncée dans la parole d'Allah le Très-Haut : « Qu'ils prennent garde ! En vérité ce jour-là un voile les empêchera de voir leur Seigneur. » (Coran : 83/15). Nous demandons à Allah le pardon et la préservation, et nous L'implorons de nous gratifier du plaisir de contempler Son Noble Visage. Amen.

Bibliographie :

- *Charh Al-'Aqida At-Tahawiyya*, 1/209 et pages suivantes

- *A'lam As-Sunna Al-Manchoura* par Cheikh Hafedh Al-Hakami, p. 141.

Et Allah, le Très-Haut, le sait mieux